

**BAREME HONORAIRES
SYNDIC DE COPROPRIETE****HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE**

Honoraires de base	Honoraires HT	Honoraires TTC
Tarif moyen par lot principal	130 €	156 €
Forfait minimum par copropriété	1 000 €	1 200 €
Honoraires fixés selon le type de copropriété ou selon les conditions fixées en assemblée générale		

HONORAIRES ANNEXES

Type d'honoraires	Montant HT	Montant TTC
Honoraires pour vacation		
Coût horaire pendant les heures de bureau	80 €	96 €
Coût horaire en dehors des heures de bureau	100 €	120 €
Prestations réunions et visites supplémentaires		
Assemblée générale supplémentaire	12.50 € / lot avec un minimum de 166.67 €	15 € / lot avec un minimum de 200 €
Réunion conseil syndical supplémentaire	Au temps passé	
Visite supplémentaire	Au temps passé	
Prestations règlement de copropriété ou état descriptif de division		
Etablissement ou modification du règlement de copropriété	Au temps passé	
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété	Au temps passé	
Prestations gestion de sinistre		
Déplacement sur les lieux	Au temps passé	
Prise de mesures conservatoires	Au temps passé	
Assistance aux mesures d'expertise	Au temps passé	
Suivi du dossier auprès de l'assureur	Au temps passé	
Prestations litiges et contentieux		
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée	30 €	36 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, huissier de justice ou à l'assureur protection juridique	250 €	300 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Au temps passé	



Prestations diverses		
Diligences liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Au temps passé	
Reprise comptabilité sur exercice antérieur	Au temps passé	
Constitution et suivi du dossier emprunt souscrit au nom du syndicat	Au temps passé	
Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	Au temps passé	
Immatriculation initiale du syndicat	Au temps passé	
Gestion des travaux votés en assemblée générale	A définir lors de l'assemblée générale	
Frais d'affranchissements postaux	Aux frais réels	
Prestations individuelles		
Mise en demeure par lettre recommandée	30 €	36 €
Relance après mise en demeure	20 €	24 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	80 €	96 €
Frais de constitution d'hypothèque	80 €	96 €
Frais de mainlevée d'hypothèque	80 €	96 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	80 €	96 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	Au temps passé	
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Au temps passé	
Etablissement de l'état daté	250 €	300 €
Mise à jour de l'état daté	50 €	60 €
Opposition sur mutation	50 €	60 €
Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965	30 €	36 €
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	15 €	18 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	15 €	18 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel	50 €	60
Délivrance d'une copie certifié conforme d'un procès-verbal d'assemblée générale	15 €	18 €